

(à rappeler dans toute correspondance)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE**
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39

DOSSIER N° PC 014 333 24 P0028 Demande du : 23/09/2024 Reçue le : 23/09/2024 Complétée le : Sur un terrain sis et cadastré : 151 Rue de la République à Honfleur 14333 CT 151, 14333 CT 152, 14333 CT 155, 14333 CT 156
DESTINATAIRE Monsieur BOSQUET Baptiste 52 Rue de la République 14600 HONFLEUR

Dossier suivi par : Céline SURIRAY

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis de construire, RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 26/09/2024
Votre mail du 08/10/2024

Monsieur,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **PC 014 333 24 P0028** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 16 OCT 2024

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Président de la Commission Urbanisme



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier - Urbanisme.